



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°76-2021-047

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Seine-Maritime - SIRACEDPC**

76-2021-02-26-002 - Arrêté n° 2021-03-01-01 fixant la liste des centres de vaccination ouverts dans le département de la Seine-Maritime (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Seine-Maritime - SIRACEDPC

76-2021-02-26-002

Arrêté n° 2021-03-01-01 fixant la liste des centres de  
vaccination ouverts dans le département de la  
Seine-Maritime

*La liste des centres de vaccination ouverts dans le département de la Seine-Maritime*

**Arrêté n° 2021-03-01-01 fixant la liste des centres de vaccination ouverts dans le département de la Seine-Maritime**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,  
Officier de la légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.3131-12 et suivants et L. 3136-1 ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 221-2 ;
- VU** le code de sécurité intérieure, notamment ses articles L. 211-1 à L. 211-4 ;
- VU** La loi 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence ;
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République à compter du samedi 17 octobre à 00h ;
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du président de la République du 1<sup>er</sup> avril 2019, nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°20-49 du 30 juin 2020 portant délégation de signature à M.Benoît LEMAIRE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- VU** l'avis de M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- VU** l'urgence ;
- CONSIDÉRANT** que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;
- CONSIDÉRANT** que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-

19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 ;

**CONSIDÉRANT** Que des changements de localisation sont intervenus auprès des centres de vaccination afin de faciliter l'accès du public ;

**Sur proposition du M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie**

## **ARRÊTE**

**Article 1** La liste des centres de vaccination ouverts dans le département de la Seine-Maritime est définie comme suit :

« Dans le département de la Seine-Maritime, la vaccination contre le virus de la Covid19 est organisée dans les centres de vaccinations suivants :

VILLE	ADRESSE
BOIS GUILLAUME	Espace Guillaume le Conquérant – Rue de la Haie
LE PETIT QUEVILLY	CHU – Saint Julien – 2 rue Danton
ROUEN	Cabinet médical des Carmes – 36 bis place des Carmes
SOTTEVILLE LES ROUEN	Hotel de Ville – Avenue Jean Jaurès
DUCLAIR	Salle des Hallettes – Place du Général De Gaulle
NEUFCHATEL EN BRAY	Centre Hospitalier – Route de Gaillefonatine
SAINT AUBIN LES ELBEUF	Centre Hospitalier Intercommunal – 4 rue du docteur Villers
SAINT AUBIN LES ELBEUF	Salle des fêtes – Rue Léon Gambetta
EU	Place de l'abbé Legris
FECAMP	Centre Hospitalier – Avenue du Président François Mitterrand
LE HAVRE	Groupe Hospitalier – Site Flaubert – Rue Gustave Flaubert
LE HAVRE	Salle des fêtes de Bléville – 17 rue Pierre Farcis
MONTIVILLIERS	Groupe Hospitalier – Site Monod - 29 avenue Pierre Mendès France
DIEPPE	Centre Hospitalier – Avenue Pasteur
LILLEBONNE	Salle des Aulnes – Parc des Aulnes – Rue Thiers
YVETOT	Clinique HEMERA – 14 avenue Foch

Ces centres seront accessibles pour les personnes ciblées comme prioritaires sur la base d'un planning de prise de rendez-vous préalable accessible via la

plateforme téléphonique accessible au 02 79 46 11 56 ou depuis les sites internet [normandie.ars.sante.fr](http://normandie.ars.sante.fr) et [sante.fr](http://sante.fr) ;

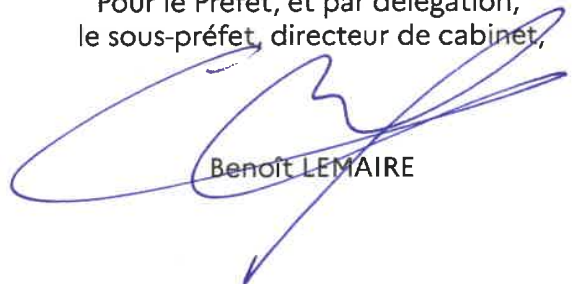
**Article 2** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement, dès sa publication.

**Article 3** L'arrêté n°2021-01-28-03 portant modification de la liste des centres de vaccination est abrogé.

**Article 4** Le sous-préfet, directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, le général, commandant la région de gendarmerie Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Seine-Maritime, le directeur départemental de la sécurité publique, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une copie sera transmise au procureur de la République territorialement compétent.

À ROUEN, le 26 février 2021

Pour le Préfet, et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Benoit LEMAIRE

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

